

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2020**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Carol MONCHICOURT, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria ROGRIGUES

EXCUSE : Bernard MARTINEZ pouvoir à Philippe MARGNAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Carol MONCHICOURT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Intercommunalité : Communauté de Communes de Bièvre Est

A la rencontre des élus du territoire : Présence en début de séance de Messieurs

Roger VALTAT, Président

Frédéric GERMAN, DGS

Dominique ROYBON, 3^e Vice-président Cohésion sociale et animation du territoire

Présentation du projet de territoire 2020-2030

7 grands enjeux ont été identifiés :

- Protéger l'environnement
- Le développement de l'emploi
- La mobilité
- Optimiser les ressources à l'échelle du territoire
- Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire
- Renforcer les coopérations interterritoriales
- Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

Présentation du rapport d'activités 2019

3. Finances

➤ **Clôture du budget annexe « LA SOURCE »**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe, dénommé « Lotissement La Source » et soumis au régime de TVA, a été ouvert par délibération n° 2014-12-03 du 13 novembre 2014 afin de répondre à la création d'un lotissement.

L'opération réalisée se décompose comme suit :

- Implantation d'un bâtiment collectif de 4 logements sociaux en R+ 1 avec jardins et garages
- 4 lots bâtis qui ont permis la réalisation de maisons individuelles en accession privée.

Compte tenu de l'intégralité de la vente de tous les terrains, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Par délibérations n° 2020-02-10 et n° 2020-02-11 du 6 mars 2020, le conseil municipal a voté le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public.

A l'issue de ces votes, les résultats définitifs arrêtés à la date du 31/12/2019 sont les suivants :

ANNEE 2019			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	78 806.71 €	106 459.34 €	185 266.05 €
Dépenses	0.00 €	78 972.71 €	78 972.71 €
Résultats de l'exercice au 31/12/2019	78 806.71 €	27 486.63 €	106 293.34 €
Résultats antérieurs au 31/12/2018	-78 806.71 €	-630.80 €	-79 437.51 €
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2019	0.00 €	26 855.83 €	26 855.83 €

Monsieur le maire précise qu'aucun budget n'a été élaboré pour l'année 2020.

On constate un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **26 855.83 €**

En vertu des articles L 1612-7 et L2311-6 du CGCT, et afin de permettre à Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Le Grand-Lemps de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre cet excédent de fonctionnement dans le budget communal 2020.

Il est précisé que la totalité des comptes présents sur la balance de sortie 2020 seront réintégrés en 2021 dans le budget principal de la commune de BURCIN.

Le solde du C/4784 (correspondant aux reliquats de centimes de la TVA) fera l'objet d'un apurement dans le budget principal de la commune par l'émission d'un titre d'ordre mixte au C/758.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la clôture du budget annexe et l'intégration de son résultat de fonctionnement dans le budget communal 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la clôture du budget annexe « Lotissement la Source » à la date du 31/12/2019 telle que définie ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

- **TE 38 – Etude pour enfouissement des réseaux électricité et téléphone sur la route du Triève suite projet d'aménagement d'un chemin piétonnier**

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE 38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : Commune de Burcin
Affaire n° 20-003-063
Enfouissement BT TEL Route du Triève RD 73

TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|------------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 140 729 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 129 884 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 10 845 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents,

- 1- **PREND ACTE** de l'avant-projet de financement prévisionnel de l'opération :
- | | |
|--------------------------------|------------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 140 729 € |
| Financements externes : | 129 884 € |
| Participation prévisionnelle : | 10 845 € |
- (frais TE38 + contribution aux investissements)
- 2- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour : **0 €**

TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TEECOM
--

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 24 384 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 2 460 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 1 161 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 20 763 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

- 1- **PREND ACTE** de l'avant-projet de financement prévisionnel de l'opération :
- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 24 384 € |
| Financements externes : | 2 460 € |
| Participation prévisionnelle : | 21 924 € |
- (frais TE38 + contribution aux investissements)

2- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

1 161 €

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **Dossiers de demandes de subventions diverses**

Demande de subvention au Département :

Réfection de la toiture de la salle mise à disposition aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient comme chaque année d'effectuer sur certains bâtiments communaux d'importants travaux de rénovation et d'entretien.

Dans le cadre des perspectives budgétaires pour l'année 2021, la commission bâtiment a décidé d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture de la salle mise à disposition aux associations.

En effet, l'action du temps, une mauvaise étanchéité, les conditions climatiques ont fortement endommagé le toit de cette salle qui présente un caractère de dangerosité si des travaux ne sont pas entrepris rapidement. La rénovation de cette toiture est donc essentielle afin de limiter les risques d'effondrement.

De plus, ces travaux renforceront l'isolation thermique du bâtiment en limitant les pertes de chaleur par le toit, ce qui permettra de réaliser des gains énergétiques.

La commission bâtiment présente le devis d'un montant de 21 695.50 € HT et précise que ces travaux sont programmés au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur cette opération et propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Isère une aide financière au titre de la dotation territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la salle mise à disposition aux associations pour un coût total HT de 21 695.50 € ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Demande de subvention à la Préfecture de l'Isère / Dispositif DSIL - Transition énergétique
Bâtiment école – Changement des menuiseries et rénovation totale des éclairages

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités en faveur de l'équipement et du développement des territoires, l'Etat a reconduit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) destinée à la réalisation d'opération répondant à trois thématiques :

1. Les projets relatifs à la transition écologique, la rénovation thermique et les énergies renouvelables
2. Les projets ayant trait à la résilience sanitaire
3. Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Il présente le projet de travaux suivant

Réfection des classes primaire et maternelle de l'école publique
Changement des menuiseries et rénovation des éclairages

Pour un montant de travaux estimé à 32 429.70 € HT correspondant aux devis présentés par les entreprises.

Ainsi, ces travaux s'inscrivent parfaitement dans la thématique n°1. Ils permettront de diminuer la consommation d'énergie tout en modernisant ce bâtiment public et améliorant son confort.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention de l'Etat – DSIL à hauteur de 20 % :	6 485.94 €
Subvention du Conseil départemental à hauteur de 60 % :	19 457.82 €
Dans le cadre du Plan école	
Part revenant au maître d'ouvrage / Fonds propres :	6 485.94 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'obtention d'une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet présenté et autorise Monsieur le maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour les travaux de réfection des classes primaire et maternelle de l'école de Burcin énoncés ci-dessus ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Demande de subvention au Département / Dispositif Plan Ecole
Bâtiment école / Travaux portant sur la construction d'un préau, le changement des menuiseries et des éclairages et la réfection de la classe primaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le Département a lancé un Plan écoles, adopté par l'assemblée départementale le 21 juin 2019, visant précisément à soutenir, de manière uniforme et équitable à l'échelle de tout le territoire isérois, les projets de construction et de réhabilitation d'école maternelle et primaires, ou d'annexes utilisées au service de la restauration scolaire.

Il présente le projet de travaux sur le bâtiment école, éligible à ce dispositif, et portant sur

La construction d'un préau dans la cour
Le changement des menuiseries et la rénovation des éclairages et
La rénovation de la classe primaire.

Parce que l'école est un service public qu'il convient de conserver et moderniser et parce que la qualité de l'école en milieu rural est fondamentale pour le maintien et l'accueil de nouveaux habitants, la municipalité a souhaité mettre en œuvre ce projet.

Construction d'un préau dans la cour

Une réflexion a donc été engagée pour aménager un préau dans la cour de l'école publique de Burcin. L'établissement scolaire ne dispose pas d'un tel équipement. La création d'une telle surface abritée permettrait de servir les objectifs de toute cour de récréation : de l'accueil des élèves à la mise à disposition d'un espace de détente et de jeux via lequel ils pourront s'épanouir, sortir dehors malgré le mauvais temps.

Le montant de cette construction s'élève à **12 703.60 € HT** détaillé comme suit :

Installation du préau : **12 023.60 € HT**
Fondations pour les piliers : **680.00 € HT**

Changement des menuiseries et rénovation des éclairages

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche volontaire en faveur de l'amélioration de la transition écologique et de la rénovation thermique.

Ils permettront de réduire considérablement la consommation d'énergie tout en modernisant le bâtiment et améliorant son confort.

Le montant total de ces travaux s'élève à **32 429.70 € HT** détaillé comme suit :

Lot menuiserie : **28 354.70 € HT**

Lot électricité : **4 075.00 € HT.**

Rénovation de la classe primaire

Ce projet vise à améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement.

Cette rénovation porte sur la réfection du carrelage.

Le montant des travaux s'élève à **5 480.81 € HT.**

Selon les devis présentés, le montant total prévisionnel des travaux s'élève à **50 614.11 €.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Subvention de l'Etat – DSIL à hauteur de 20 % : 6 485.94 €

Thématique Rénovation thermique

Subvention du Conseil départemental à hauteur de 60 % : 30 368.47 €

Dans le cadre du Plan école

Part revenant au maître d'ouvrage / Fonds propres : 13 759.70 €

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'obtention d'une aide financière du Département dans le cadre du Plan écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la contexture des travaux et le plan de financement tels qu'ils sont définis ci-dessus et **sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du Plan écoles ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. Personnel

➤ Contrat cadre de prestations sociales du CDG 38 – offre de titres restaurant

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier le contrat cadre, ouvert à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales – offre de titres restaurant pour le personnel communal.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiqués au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

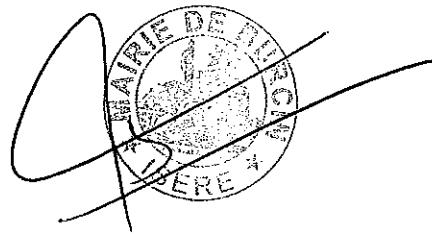
Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.

Le maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Séance levée à 23 h 30.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 14 janvier 2021 à 20 h 30

